

COMPTE RENDU DU CONSEIL DE LA CCVA DU 02 JUIN 2016

3

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs

BAZIN Jean-Louis – BON Françoise – BRUNIER Thierry - COSTE Jean – DUNAND François – GROS Claudine - JAY Hélène – LAYMOND Jean – LAYMOND Michel – MARTINOT Gabriel – MATHIS Marc - MIBORD Josiane – MORIN Jean-Yves – OLEON Laurent - PELLICANO Evelyne – POINTET André – ROCHAIX Jean-François – VERJUS Philippe – VORGER Jean-Michel.

REPRESENTES : M. ARNOLD Gérard par M. VERJUS Philippe
Mme GERMANAZ Sylvie par M. ROCHAIX Jean-François
Mme GUNIE Marie par M. VORGER Jean-Michel

EXCUSES : M. JUGAND François
Mme MENGOLI Chrystelle
Mme MORTON Carole

Le compte-rendu du conseil de communauté du 31 mars 2016 est adopté sans remarque.

I. Installation du conseil

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur André POINTET, Président, qui déclare les membres du conseil communautaire cités ci-dessous (présents et absents) installés dans leurs fonctions

	TITRE	NOM	COMMUNE
Membres titulaires			
1	M.	ARNOLD Gérard	LA LECHERE
2	M.	BAZIN Jean-Louis	AVANCHERS/ VALMOREL
3	Mme	BON Françoise	AIGUEBLANCHE
4	M.	BRUNIER Thierry	SAINT OYEN
5	M.	COSTE Jean	AIGUEBLANCHE
6	M.	DUNAND François	FEISSONS/ISERE
7	Mme	GERMANAZ Sylvie	LA LECHERE
8	Mme	GROS Claudine	FEISSONS/ISERE
9	Mme	GUNIE Marie	AVANCHERS/ VALMOREL
10	Mme	JAY Hélène	AIGUEBLANCHE
11	M.	JUGAND François	BONNEVAL TSE
12	M.	LAYMOND Jean	LE BOIS
13	M.	LAYMOND Michel	LE BOIS
14	M.	MARTINOT Gabriel	AIGUEBLANCHE
15	M.	MATHIS Marc	AIGUEBLANCHE
16	Mme	MENGOLI Chrystelle	LA LECHERE
17	Mme	MIBORD Josiane	AIGUEBLANCHE
18	M.	MORIN Jean-Yves	AIGUEBLANCHE
19	Mme	MORTON Carole	AIGUEBLANCHE
20	Mme	PELLICANO Evelyne	LA LECHERE
21	M.	POINTET André	AIGUEBLANCHE
22	M.	ROCHAIX Jean-François	LA LECHERE
23	M.	VERJUS Philippe	LA LECHERE
24	M.	VORGER Jean-Michel	AVANCHERS/ VALMOREL
Membres suppléants			
1	M.	COLLIN Eric (suppléant)	SAINT OYEN
2	M.	OLEON Laurent (suppléant)	BONNEVAL TSE

II. Election du 1er Vice-Président

Le Président rappelle que les Vice-présidents sont élus au scrutin secret uninominal à la majorité absolue, parmi les membres du Conseil Communautaire.

Le Président propose de confier les fonctions de 1^{er} Vice-président à Jean-Michel VORGER, Maire des Avanchers-Valmorel, et décide de laisser un délai de quelques minutes pour le dépôt d'éventuelles autres candidatures.

À l'issue de ce délai, le président constate qu'une seule candidature aux fonctions de 1^{er} Vice-président est déposée. Elle est mentionnée dans le tableau de résultats ci-dessous par l'indication du nom du candidat.

Résultats du premier tour de scrutin

a	Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	/
b	Nombre de votants (enveloppes déposées)	22
c	Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	1
d	Nombre de suffrages exprimés [b - c]	21
e	Majorité absolue	11

nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Jean Michel VORGER	21	vingt et un

III. Désignation des représentants dans les commissions internes

Objet : Adoption du principe du vote à main levée

Afin d'éviter aux Conseillers de voter au scrutin secret, le président propose au Conseil Communautaire d'adopter le principe du vote à main levée selon les prescription de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Constitution et désignation des membres de la CAO

Dans le cadre des marchés publics le code ad'hoc précise qu'il est nécessaire de créer une commission d'appel d'offres (CAO) et d'en désigner les membres pour les marchés à procédure formalisée.

Cette commission était composée, outre le Président de la CAO, de trois membres titulaires et de trois suppléants. Or, conformément à l'article L1411-5 du CGCT, elle devra désormais être composée de 5 membres.

Monsieur André POINTET, Président de la CAO.

Membres titulaires de la CAO :

Monsieur Jean-François ROCHAIX
Monsieur Jean-Michel VORGER
Monsieur Thierry BRUNIER
Madame Françoise BON
Madame Claudine GROS

Membres suppléants de la CAO :

Monsieur François JUGAND
Monsieur François DUNAND
Monsieur Jean COSTE
Monsieur Jean-Louis BAZIN

Monsieur Jean-Yves MORIN

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

IV. Désignation des représentants dans les organismes extérieurs

Objet : Désignation d'un délégué de l'Assemblée des Pays de Tarentaise Vanoise (APTV)

Le Président rappelle que l'APTV regroupe toutes les collectivités de Tarentaise Vanoise et a pour objet les études et actions de développement transversal et notamment l'élaboration du SCOT (Schéma de Cohérence Territorial).

Il précise que le nombre de délégués titulaires et de délégués suppléants est égal au nombre de communes de la CCVA avec un délégué titulaire et un délégué suppléant complémentaire pour les communes de plus de 1 500 habitants.

Il convient de procéder à l'élection du membre titulaire de la commune des Avanchers-Valmorel qui représentera la CCVA à l'APTV suite de la disparition de M. Robert VORGER.

Le Président propose la candidature de Monsieur Jean-Michel VORGER.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Désignation d'un délégué pour la SOGETOBA

Le Président rappelle que la SOGETOBA est la société d'économie mixte qui a en gestion les résidences touristiques situées sur Doucy et appartenant à la CCVA.

Le Président propose de nommer Monsieur Jean-Michel VORGER pour représenter la CCVA en sus des 3 représentants nommés précédemment.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Désignation d'un délégué pour la Société des Eaux Thermales de La Léchère (SETLL)

La Société des Eaux Thermales de La Léchère est la société d'économie mixte qui a en gestion l'établissement thermal et le complexe hôtelier RADIANA (hôtel restaurant et SPA).

Le Président propose de désigner le délégué qui représentera la CCVA dans cette société d'économie mixte.

Pour mémoire, les représentants actuels sont les suivants :

- ✓ Madame Carole MORTON
- ✓ Madame Evelyne PELLICANO
- ✓ Monsieur Gabriel MARTINOT
- ✓ Madame Annie RELIER

Le Président propose la candidature de Monsieur Jean-Louis BAZIN en lieu et place de Madame Annie RELIER.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Désignation d'un délégué pour la société anonyme d'économie mixte Valmorel Territoire développement (VTD)

Valmorel Territoire Développement est la société anonyme d'économie mixte relative à la commercialisation du territoire des vallées d'Aigueblanche.

Suite à la disparition de Monsieur Robert VORGER, il convient de procéder à l'élection du membre titulaire de la commune des Avanchers-Valmorel qui représentera la CCVA à Valmorel Territoire Développement.

Le Président propose la candidature de Monsieur Jean-Michel VORGER.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

V. EPFL

Monsieur le Président explique que dans le cadre d'une réunion à l'APTV, une présentation de l'EPFL a été effectuée en présentant l'intérêt d'un EPFL et précise qu'il y a deux types d'EPF : les EPF d'Etat et les EPF locaux comme en Savoie.

Les collectivités ne sont pas tenues d'adhérer à ses établissements au nom du principe de libre administration. Toutefois il y a une conséquence fiscale à cette adhésion plafonnée à 20 € /habitant.

Les membres de l'assemblée décident de sursoir à cette décision.

VI. Affaires budgétaires

Objet : Approbation des tarifs de la taxe de séjour 2016-2017

Le Président rappelle à l'Assemblée délibérante que la Taxe de Séjour est instituée sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes. La période de perception de la taxe est définie du 15 décembre année N au 31 Octobre année N+1 (délibération du 24/07/1997). Les tarifs suivants du 15/12/2016 au 31/10/2017 (par personne et par nuit, taxe départementale incluse) sont adoptés :

Catégories d'hébergement	2016/2017
Hôtels de tourisme 5*, résidences de tourisme 5*, meublés de tourisme 5* et tout autre établissement présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	1.60 €
Hôtels de tourisme 4*, résidences de tourisme 4*, meublés de tourisme 4* et tout autre établissement présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	1.30 €
Hôtels de tourisme 3*, résidences de tourisme 3*, meublés de tourisme 3* et tout autre établissement présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	1.10 €
Hôtels de tourisme 2*, résidences de tourisme 2*, meublés de tourisme 2*, villages de vacances 4 et 5 étoiles et tout autre établissement présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0.90 €
Hôtel de tourisme 1*, résidences de tourisme 1* , meublés de tourisme 1*, villages de vacances 1,2 et 3*, chambres d'hôtes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures et tout autre établissement présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0.77 €
Hôtels et résidences de tourisme, villages de vacances meublés de tourisme et hébergements assimilés en attente de classement ou sans classement	0,60 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 * et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes	0,50 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2* et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes	0.20 €

Objet : Subventions complémentaires

Le Président présente à l'Assemblée la demande de subvention du Ski Club de Valmorel pour conforter l'organisation du Mad'trail dont l'ampleur est grandissante.

Il présente également la subvention relative à la convention d'objectifs et de moyens avec le Ski Club de Valmorel et notamment compte tenu des résultats sportifs des skieurs. Cette année, deux athlètes concourent en FIS.

Par ailleurs, il propose le projet contre l'illettrisme en Tarentaise financé à 80 % par l'Europe (par le biais de LEADER) et le Département sur 4 ans ; le reste étant pris en charge par les 5 intercommunalités de Tarentaise, soit 642,40 € pour la CCVA.

Il propose enfin de voter une subvention d'équipement de 3 020 € à la Communauté de Communes Cœur de Tarentaise pour l'acquisition d'instruments de musique (2 saxophones et une batterie).

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Adoption des tarifs de l'école de musique 2016/2017

Monsieur le Président indique que dans la perspective de la rentrée scolaire 2016/2017, il convient de délibérer sur les tarifs de l'école de musique. S'agissant d'un service unifié conclu avec la CCCT et la CCVVT, il précise que ces collectivités délibéreront également dans les mêmes termes.

Les tarifs présentés ci-après, ont été validés au préalable par les membres du comité de pilotage du service unifié de l'école de musique. Ils correspondent aux tarifs délibérés pour l'année scolaire 2016-2017, la seule évolution résidant dans le fait que soit abandonnée la notion d'élève adulte. Tout élève, quel que soit son âge, se voit donc appliquer les tarifs suivants :

Quotient familial	Forfait A Technique instrumentale et pratique collective et formation musicale	Forfait B Théâtre ou comédie musicale ou formation musicale ou éveil musical	Forfait C Technique vocale et pratique collective et formation musicale
Plus de 1500	525 €	310 €	720 €
De 1000 à 1500	450 €	280 €	660 €
De 550 à 999	375 €	250 €	600 €
Moins de 550	300 €	220 €	540 €
Location instrument	210 €		
Pratique collective (orchestre)	66 €		

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Décision modificative n°1/2016/Budget principal

Monsieur le Président présente le projet de décision modificative n° 01 nécessaire pour le budget principal de la communauté de communes. La décision modificative s'établit comme suit :

Section de fonctionnement			
Imputation	Dépenses	Recettes	Observations
775	0,00	-25 000,00	Le 775 est un chapitre d'exécution (la recette ne s'inscrit pas ici)
023	-25 000,00	0,00	Pour équilibrer le budget on réduit l'le 023 (Virement à la section d'investissement)
TOTAL	-25 000,00	-25 000,00	
Section d'Investissement			
Imputation	Dépenses	Recettes	Observations
021	0,00	-25 000,00	Conséquence de la réduction du 023
024	0,00	25 000,00	Produits de cessions d'immobilisation (Chapitre de prévision)
TOTAL	0,00	0,00	

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

VII. Présentation et approbation du rapport d'activité

Objet : Présentation et approbation du rapport d'activité de la CCVA

Le Président présente à l'Assemblée délibérante le rapport retraçant l'activité de l'établissement intercommunal pour l'année 2015.

Il rappelle que ce rapport sera adressé aux communes membres.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

VIII. Avenant DSP

Objet : Avenant à la convention de DSP avec la Société Publique Locale Valmorel Gestion

Le Président rappelle qu'une convention de délégation de service public avec la Société Publique Locale « Valmorel Gestion » définissant les conditions d'exploitation des équipements de ses salles de séminaires et leurs annexes situées à Valmorel, a été passée en juillet 2015.

Or, il a été constaté que la « Salle pour Tous » ne faisait pas partie de ladite convention. Il convient donc de l'intégrer par le biais d'un avenant.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

IX. Gestion du Personnel

Objet : Création emploi Technicien Territorial pour exercice activité accessoire 3 H / 35 H

Le Président rappelle que dans le cadre de sa compétence des espaces sportifs, et notamment des deux stades de football, ces derniers nécessitent un traçage régulier des terrains pour une bonne utilisation.

Le Président propose à l'Assemblée la création d'un emploi de technicien territorial pour activité accessoire de traceur de terrains de foot à compter du 1er août 2016 jusqu'au 30 juin 2017.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Création d'un emploi occasionnel

Le Président expose aux membres de l'assemblée que la communauté de communes est un grand propriétaire foncier et qu'un travail de recensement et de mise à jour des documents administratifs est indispensable à la bonne administration des services.

C'est pourquoi, le Président propose de créer un emploi occasionnel pour effectuer ce travail.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

X. Projets de la CCVA

Objet : Projet d'autostop sécurisé - Demande de subventions

Le Président rappelle à l'assemblée qu'un projet d'autostop sécurisé a été défini comme une action pertinente pour rationaliser les déplacements en Tarentaise, notamment dans le cadre des réflexions du SCoT. Il s'agit de développer une offre d'éco-mobilité à moindre coût, tout en répondant aux enjeux climatiques par une optimisation des taux de remplissage des véhicules en circulation.

D'autre part, cette action viendra abonder les réflexions relatives au schéma directeur des mobilités et transports qui sera élaboré prochainement à l'échelle de la CCVA.

Le Président précise que des financements du CTS (Département) et LEADER (crédits européens gérés par l'APTV) seront mobilisables dans le cadre de ce projet, avec un taux de financement total de 80% pour les investissements portés par la CCVA sur cette action.

Il ajoute que l'APTV prendra à sa charge l'ensemble des actions de communication et d'animation du dispositif, la communauté de communes procédera à l'acquisition et à la pose des panneaux « autostop sécurisé » et des éventuels supports pour les points d'implantation de leur territoire, pour un montant estimé à 6 500 € HT.

Le plan de financement prévisionnel est donc le suivant :

CTS (Département)	LEADER (FEADER)	Autofinancement CCVA	TOTAL HT
16 %	64 %	20 %	100 %
1 040 €	4 160 €	1 300 €	6 500 €

Afin d'obtenir ces crédits, un engagement du porteur de projet est attendu par les co-financeurs, pour une mise en œuvre de l'action mi-2016.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Schéma de développement de l'hébergement touristique - Demande de subvention

Le Président rappelle que depuis l'élaboration collective de la stratégie touristique à l'été 2015, le territoire est engagé dans la démarche Espace Valléen et que sa candidature a été retenue par le partenariat de Massif. La déclinaison opérationnelle a été élaborée avec une proposition de plan d'actions défini sur les trois années 2016, 2017, 2018.

Le projet d'élaboration d'un « Schéma de développement de l'hébergement touristique » s'inscrit dans l'axe n°2 du plan d'actions de la stratégie Espace Valléen consacré à « l'Amélioration de la structuration et de l'organisation touristique du territoire ». Elle doit répondre à l'objectif de planification de la modernisation et de la diversification de l'hébergement touristique sur le territoire des Vallées d'Aigueblanche.

Compte tenu des risques de perte d'attractivité, de fortes concurrences (notamment étrangères) et d'inertie dans l'offre face à une demande en évolution permanente, la collectivité s'interroge aujourd'hui sur l'orientation à donner en matière d'hébergement touristique: stations d'altitude, pôle thermal, sites isolés de montagne, itinérance... Par ailleurs, l'identification de certains projets privés reste complexe que ce soit en terme de recensement ou de soutien et ce dans une perspective de diversification de l'offre d'hébergement sur le territoire.

Les objectifs poursuivis par cette action sont les suivants :

- Disposer d'un état des lieux quantitatif et qualitatif de l'offre d'hébergement touristique du territoire.
- Mesurer l'évolution des performances commerciales, par segment catégoriel et type de localisation.
- Mesurer l'adaptation de l'offre d'hébergement touristique à la demande actuelle et potentielle.
- Anticiper les risques de perte d'attractivité de l'offre, liée à son vieillissement ou l'inadaptation aux nouvelles normes.
- Savoir où et quand développer l'hébergement touristique sur le territoire, en réponse à la demande.
- Favoriser le développement d'hébergements touristiques permettant d'animer la destination et de renforcer son attractivité.

Le territoire de Saint-François Longchamp étant confronté aux mêmes problématiques et souhaitant disposer d'un document de planification similaire, il est proposé que la CCVA porte la maîtrise d'ouvrage déléguée de cette étude pour le compte du SIVOM de Saint-François Longchamp Montgellafrey afin de mutualiser les moyens et les ressources dans une perspective de cohérence et de complémentarité.

Le plan prévisionnel de financement serait le suivant :

DEPENSES

- 50 000 € TTC Coût estimatif total de ce schéma

RECETTES

- 30 000 € Région Auvergne Rhône-Alpes au titre du dispositif SVPN (60 %)
- 10 000 € SIVOM de Saint-François Longchamp Montgellafrey
- 10 000 € CCVA

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

**Objet : Schéma directeur des mobilités et transports de la CCVA – étude mobilités Valmorel –
Demande de subventions**

Le Président rappelle que depuis l'élaboration collective de la stratégie touristique à l'été 2015, le territoire est engagé dans la démarche Espace Valléen et que sa candidature a été retenue par le partenariat de Massif. La déclinaison opérationnelle a été élaborée avec une proposition de plan d'actions défini sur les trois années 2016, 2017, 2018.

Le schéma directeur des mobilités et transports de la CCVA s'inscrit dans l'axe n°1 du plan d'actions de la stratégie Espace Valléen consacré au « Renforcement des mobilités territoriales et des connexions intersites ».

Les problématiques de mobilité et de mise en réseau des sites restent donc un enjeu fort du développement touristique local, identifié dans le diagnostic du territoire. L'essentiel des flux de transport sur le territoire étant concentré sur les véhicules particuliers (voiture individuelle), alors même que les services de transport en commun présents sur le territoire sont peu performants et n'offrent que peu de souplesse aux usagers. Les ruptures temporelles dans la chaîne intermodale restent importantes.

La structuration d'une démarche globale des mobilités, tant au niveau des cibles (habitants, touristes, curistes, saisonniers) que de l'offre à construire au niveau local (favorisant son intégration dans les pratiques quotidiennes pour que les solutions soient économiquement viables) demeure l'objectif principal. Cette démarche s'attachera donc à articuler en priorité les solutions nouvelles avec l'armature des transports régionaux et départementaux.

Le projet consiste à mener une réflexion sur la mobilité et les déplacements à l'échelle du territoire en 3 parties :

- Diagnostic
- Propositions de scénarii
- Développement d'un scénario

L'accent sera mis sur l'aspect innovant et expérimental dans le cahier des charges, afin de ne pas réemployer uniquement de solutions préconçues et non adaptées au territoire. Le coût total du schéma directeur est estimé à 40 000 € TTC.

Une étude approfondie de la mobilité sur la station de Valmorel étant également inscrite au plan d'actions Espace Valléen, il est proposé que la CCVA porte la maîtrise d'ouvrage déléguée de cette étude pour le compte de la commune des Avanchers-Valmorel dans une perspective de cohérence et de complémentarité et afin qu'elle soit réalisée parallèlement au schéma directeur, et par le même opérateur. Le coût total de cette étude est estimé à 30 000 € TTC.

Le Plan prévisionnel de financement serait le suivant :

DEPENSES

- 40 000 € TTC Coût estimatif total du schéma directeur
- 30 000 € TTC Etude

RECETTES

- 35 000 € ADEME (50 %)
- 21 000 € Département de la Savoie (30%)
- 14 000 € CCVA

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

**Objet : Poursuite de la mise en œuvre du schéma directeur du VTT sur le territoire -
Demande de subventions**

Le Président rappelle à l'Assemblée le projet global de développement du VTT sur le domaine de Valmorel-Doucy suite au schéma directeur élaboré en 2013 qui a donné un certain nombre d'orientations en matière d'investissement et d'exploitation du domaine. Pour mémoire, les deux premières tranches de travaux ont été

réalisées en 2014 et 2015.

Le Président précise que la réalisation du programme pluriannuel de développement du VTT s'inscrit dans une démarche de développement durable en cohérence avec les objectifs de la collectivité en termes d'impact des activités touristiques sur le milieu naturel. Une étude de mesure des impacts du VTT est, du reste, en cours de réalisation (printemps 2015 - fin 2017). Cette action de diversification de l'offre touristique des stations est par ailleurs, un pilier des politiques territoriales en faveur de la montagne.

La troisième tranche des travaux fléchés dans le schéma directeur consiste à créer une piste de descente de niveau rouge dans le secteur de Pierrafort, et à achever la piste bleue créée en 2015 dans ce même secteur et dont seule la partie supérieure a été réalisée. Cette opération, qui se veut exemplaire par sa gouvernance et son volet environnemental expérimental, permettra de poursuivre la démarche de développement du VTT engagée sur le territoire depuis 2012. Les travaux seront réalisés à l'automne 2016.

Parallèlement, le territoire est entré dans une procédure de labellisation FFC VTT afin de diversifier son offre autour de l'enduro et du cross-country, de la structurer, et de bénéficier d'un réseau de communication et de promotion important. La procédure initiée en 2016 sera concrétisée par l'obtention du label FFC à l'été 2017.

Cette opération s'inscrit dans l'axe n°3 du plan d'actions de la stratégie Espace Valléen consacré au « Développement équilibré du territoire par la mise en valeur des ressources locales et de l'identité des sites ».

Elle doit répondre à l'objectif de renforcement de l'offre d'activités de pleine nature sur le territoire.

Le plan prévisionnel de financement serait le suivant :

DEPENSES

- 50 000 € HT Coût estimatif de l'opération

RECETTES

- 20 000 € FNADT (40%)
- 20 000 € Région Auvergne-Rhône-Alpes via le SVPN (40%)

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Mise en séparatif du réseau EU de Navette sur la Commune d'Aigueblanche-Tranche 2 – 2016 - Demande de subventions

Le Président rappelle à l'assemblée le projet de création d'un collecteur récupérant la quasi-totalité des eaux usées des villages du versant Navette/Villargerel pour les acheminer à la station d'épuration de La Léchère.

Le projet présenté consiste à mettre en séparatif le réseau d'assainissement du village de Navette (Commune d'Aigueblanche), profitant des travaux de mise en souterrain des réseaux secs du village effectués par la commune d'Aigueblanche.

Cette opération, réalisée en 3 tranches annuelles de 2015 à 2017, est estimée à 280 000 € HT, et permettra de résoudre le problème de vétusté du réseau unitaire actuel, d'autoriser le raccordement en séparatif sur le futur collecteur et d'optimiser le rendement de la station d'épuration intercommunale de La Léchère.

La seconde tranche sera réalisée en 2016 pour un coût estimé à environ 84 000 € HT.

Cette opération est susceptible d'être aidée par le Département de la Savoie et l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

Afin d'assurer la cohésion de ce chantier et dans la mesure où la commune d'Aigueblanche a une part prépondérante dans ces travaux, il est proposé que la CCVA délègue à la commune d'Aigueblanche la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de ces travaux.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Approbation de la convention collective VTT

Le Président rappelle à l'Assemblée le projet global de développement du VTT sur le domaine de Valmorel-Doucy et qu'à ce titre qu'une association rassemblant les prestataires VTT, les collectivités, les agriculteurs, DSV, l'Office de Tourisme, le bureau montagne, a été créée en 2014 avec pour objet :

- La mise en place de pistes VTT (pose signalétique en début de saison, et dépose en fin de saison) sur le territoire des Vallées d'Aigueblanche.
- L'entretien quotidien de ces pistes (l'aménagement est réservé à la CCVA).
- L'organisation d'événements pour mettre en avant les aménagements et le produit VTT sur le territoire.
- L'accueil dans les meilleures conditions des pratiquants de VTT.
- L'information et le conseil aux pratiquants de VTT.
- Une activité économique sous forme de vente de cartes, d'objets, (...), en lien avec l'activité de VTT.

Au-delà du paiement des cotisations, les membres de l'association conviennent par convention que l'adhésion à l'association implique le respect d'un certain nombre d'engagements. Ceux-ci sont décrits dans la convention annexée à la présente, structure par structure.

Les engagements de la CCVA sont les suivants :

- Faire bénéficier l'Association de ses contrats privilégiés avec ses fournisseurs pour tout équipement ou prestation pouvant être nécessaire à l'Association.
- Mise à disposition de personnel (3 personnes) pendant 3 jours pour le montage des équipements en début de saison, ou pour l'entretien des pistes en début de saison.
- Mise à disposition d'un véhicule 4x4 pour tous les repérages de piste.
- Répondre positivement aux convocations aux réunions de l'Association.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

XII – Questions diverses

Plan numérique départemental

Concernant ce projet, une réunion avec les services du Département aura lieu le mercredi 8 juin à 17h en présence des maires des communes de la CCVA, et/ou de leur représentant. Cette réunion aura pour objectif d'expliquer précisément ce projet et d'en clarifier le rôle de tous les acteurs. En effet, la collectivité ayant été approchée par la société FIBREA, il est important de comprendre les interventions de chacun.

Schéma départemental de coopération intercommunale

Le Président expose que compte tenu des évolutions législatives une réflexion sur une réorganisation de la Tarentaise au niveau intercommunal peut être étudiée afin d'anticiper les futures obligations. Ces évolutions étant inexorables, il est important de mener cette réflexion pour ne pas subir ces changements comme certains territoires aujourd'hui.

Si une structure plus importante devra gérer des compétences régaliennes telles que l'eau, l'assainissement, ou les ordures ménagères il est important que certaines compétences restent sur le territoire notamment celle du tourisme.

Dans le schéma actuel, le territoire a été épargné par les services de l'État, mais le législateur continuera la mise en œuvre des réformes territoriales et il est fort probable que lors du prochain mandat la communauté de communes soit fusionnée d'office.

La séance est levée à 21 h 45
